



Rapporteur : Mme ROUX

50393

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Recrutement d'agent.es contractuel.les sur postes permanents pour des raisons liées au besoin des services et à la nature des fonctions.

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Un emploi d'assistant.e de direction, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (postes 3085). Contrat conclu pour une durée indéterminée.
- Un emploi d'agent.e de logistique, référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (postes 3086). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICE DE PROXIMITÉ

Agence départementale du pays de Fougères

Centre départemental d'action sociale du Pays de Fougères

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 6591). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Saint-Malo

Centre départemental d'action sociale de la Baie

- Un emploi de responsable enfance famille mineurs non accompagnés, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3167). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale des pays de Redon et des Vallons de Vilaine

Centre départemental d'action sociale de Redon

- Un emploi de travailleur·euse social·e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4967). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Agence départementale du pays de Rennes - Cellule d'appui et de remplacement

- Un emploi de travailleur·euse social·e de l'aide sociale à l'enfance à la cellule d'appui et de remplacement, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 6583). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Service ressources - Collège des Gayeulles

- Un emploi d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 2568). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

DELEGATION GENERALE A LA TRANSFORMATION

Direction des systèmes numériques - Service ingénierie des infrastructures

- Un emploi d'ingénieur.e systèmes référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3506). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE CONSTRUCTION ET LOGISTIQUE

Direction des grands travaux d'infrastructures - Service génie civil

- Un emploi de chef.fe de service génie civil référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3845). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

Direction enfance famille

- Un emploi de directeur.rice adjoint.e enfance famille, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3142). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE SOLIDARITÉ HUMAINE

Maison départementale des personnes handicapées - Service évaluation

- Un emploi d'ergothérapeute, référencé au cadre d'emplois des ergothérapeutes territoriaux (poste 2116). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B d'assistant.e de direction, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3085), pour une durée indéterminée ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie C d'agent.e de logistique, référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 3086), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur trois emplois de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socioéducatifs (postes 6591, 4967, 6583), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de responsable enfance famille mineurs non accompagnés référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3167), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie C d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration, référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 2568), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'ingénieur.e systèmes référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3506), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de chef.fe de service génie civil référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3845), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de directeur.trice adjoint.e enfance famille, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3142), pour une durée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'ergothérapeute, référencé au cadre d'emplois des ergothérapeutes territoriaux (poste 2116), pour une durée de trois ans ;

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

21 janvier 2025

ID: CP20252999

Pour extrait conforme